

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1923

présenté par
M. Didier Martin, rapporteur thématique

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« lien »

le mot :

« accord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.